

Réunion du 11 avril 2008

L'an deux mille huit, le vendredi 11 avril, à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Féternes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du Maire, Pierre-François DUCRET

PRESENTS : 15 ABSENT : 1 VOTANTS : 14 EXPRIMES : 15	Présents : DUCRET Pierre-François, BESSON Denis, CHAPPUIS Dionis, COMMAND Denis, DECHAUX-BLANC Marie-Antoinette, DUARD Serge, DUTRUEL René, JOND-DUNAND Annick, LACROIX Michel, MOUSSEAUX Muriel, PACCOT Jean-Luc, PELOSSE Jean-Luc, RICHARD Céline, VANDERBRECHT Patricia
	Absents : PORTAY Michel, (excusé) pouvoir à M.A DECHAUX-BLANC Secrétaire de séance : JOND-DUNAND Annick,

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 mars 2008, lequel n'appelle aucune observation.

1. FINANCES :

1.1. COMPTE ADMINISTRATIF 2007 ET BUDGET CIMETIERE :

Mme DECHAUX-BLANC, adjoint aux finances présente le compte administratif du budget cimetière, et rappelle le fonctionnement de ce budget :

Le budget cimetière, créé en 2006, est un budget soumis au régime de la T.V.A ouvert pour l'acquisition et la vente des caveaux pour la population de Féternes.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur DUCRET Pierre-François, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 du budget cimetière dressé par Monsieur BENEDETTI Jean-Philippe, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR BUDGET DU CIMETIERE				
	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTES	43 087.99 €	- €	- €	- €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	- €	- €	- €	5 722.56 €
TOTAUX	43 087.99 €	- €	- €	5 722.56 €
RESULTATS DE CLOTURE	43 087.99 €			5 722.56 €
RESTES A REALISER	- €	43 088.00 €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	43 087.99 €	43 088.00 €	- €	5 722.56 €
RESULTATS DEFINITIFS		0.01 €	- €	5 722.56 €

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° déclare que le compte de gestion dressé pour tous les budgets (principal, eau, C.C.A.S., cimetière) de l'exercice 2007 n'appelle ni observation, ni réserves de sa part,

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET CIMETIERE 2008 :

Compte tenu des résultats du compte administratif, le Maire propose de reporter l'excédent de 5722,56 € de la section de fonctionnement à l'article 002 excédents de fonctionnement reportés, et de reporter le déficit d'investissement à l'article 001 déficit d'investissement reporté pour la somme de 43087,99 €. Le Maire propose de voter le budget suivant :

DEPENSES ET RECETTE D'INVESTISSEMENT EQUILIBREES A LA SOMME DE : 43 088,00 €
DEPENSES ET RECETTE DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREES A LA SOMME DE : 43 088,00 €

Le conseil approuve le budget primitif du cimetière 2008 tel que proposé par le Maire.

1.2. BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire informe le conseil de la nécessité d'augmenter les crédits des intérêts à payer pour l'emprunt d'un million d'euros réalisé en février 2008, pour les intérêts intercalaires.

N° ARTICLE	Objet de la dépense	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
6611	Intérêts des emprunts	905,00 €	
022	Dépenses imprévues		-905,00 €

1.3. BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire informe d'une différence dans les reports, qui provient du résultat 2007, il convient de modifier le report du résultat de fonctionnement de la manière suivante :

N°ARTICLE	Objet de la dépense	Dépense nouvelle	Recette nouvelle
70111	Vente d'eau		1600,00 €
773	Recette exceptionnelle		800,00 €
70118	Autres ventes d'eaux		600,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	3000,00 €	

1.4. SUBVENTIONS COMMUNALES 2008 :

Le Maire rappelle que la somme de 11 400 euros est prévue à l'article 6574 au budget primitif pour le subventionnement des associations. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil décide l'attribution des subventions communales de la manière suivante :

Association	Pour mémoire 2007	Subvention 2008	Remarque
AFN PLATEAU DE GAVOT	61,00 €	70 €	
A.N.C.R HT CHABLAIS	61,00 €	70 €	
A.P.E.I. DE THONON ET CHABLAIS	200,00 €	200 €	
DONNEURS DE SANG	700,00 €	700 €	
PARENTS D ELEVES	1200,00 €	1200 €	
LES 3 FEES MATERNELLE ET PRIMAIRE	200 € par classe et 8 euros par enfant soit 1840 €	200 € par classe et 8 euros par enfant	Voir le nombre d'élève en 2008
C.S. DE GYMNASTIQUE	400,00 €	400 €	
COMITE LIGUE CONTRE LE CANCER	77,00 €	0 €	
APEC DES CYGNES		80 €	un enfant de Féternes
COMITE DES FETES	800,00 €	800 €	

CORPS DES SAPEURS POMPIERS	500,00 €	500 €	
F.N.DEPORTES INTERNES RESISTANT	77,00 €	80 €	
F.O.L	100,00 €	100 €	
ULAC DE FETERNES	321,00 €	330 €	
JEUNESSE MUSICALE DE FRANCE	140 €	140 €	
SECOURS POPULAIRE	100 €	0 €	
RESTOS DU CŒUR		60 €	
TEMPS LIBRE 2222			
➤ SUBVENTION CONTRAT TEMPS LIBRE	4289,03 €	4374,81 €	
➤ SUBVENTION CANTINE	608,84 €	5253,74 €	aucune aide pour le poste, baisse du prix du repas et de l'effectif
ASS. SAVOIE LEMAN	0 €	5 €	Souscription plaque M. Flandin.

Le Maire rappelle la demande du F.C. GAVOT pour une subvention pour un tournoi de Football. Le conseil demande à prendre connaissance des bilans, et du budget 2008 de cette association.

3. TRAVAUX CHEF-LIEU :

SELEQ 74 – 2^{ème} tranche de travaux :

En préambule le Maire rappelle les budgets engagés pour les travaux de renforcements électriques et mise en souterrain pour le projet du chef-lieu :

- CHEF-LIEU 1^{ère} tranche : 116 924 € + 5854 € = 121 725 €
- Eclairage de l'église : 60008 € + 3029 € = 63 037 €
- CHEF-LIEU 2^{ème} tranche : 122 195 € + 7223 € = 129 418 €

Monsieur le Maire expose que,

Le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2008, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération Chef-lieu tranche 2 figurant sur le tableau en annexe :

- d'un montant global estimé à 240 777 €
- avec une participation financière communale s'élevant à : 122 195 €
- et des frais généraux s'élevant à : 7 223 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la commune de Féternes :

- approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée
- s'engage à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière d'un montant estimé à : 240 777 € avec une participation financière communale s'élevant à : 122195 € et des frais généraux s'élevant à : 7223 €

S'ENGAGE à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 5778

euros, sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie, les vingt annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1er janvier 2009 aux conditions fixées par le Syndicat d'Electricité et d'Equipement de la Haute-Savoie après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

BATIMENT ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE ET SOCIALE DE FETERNES :

Le Maire informe le conseil de sa rencontre avec Mme CATTANEO Amélie, présidente de l'association d'éducation populaire et sociale de Féternes, et rappelle que le projet du réaménagement de la traversée du chef-lieu notamment pour la partie « chemin des traverses » empiète sur l'atelier constituant une annexe de l'ancienne école des sœurs. Il propose au conseil le projet de convention suivant :

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Dans le cadre du chantier **d'aménagement de la traversée du chef-lieu de la commune de Féternes**, le projet fait apparaître la nécessité de procéder à la démolition de l'atelier, au moins en partie, jouxtant "la maison des sœurs"

Après concertation entre LA MAIRIE et L'ASSOCIATION; il a été décidé:

- que L'ASSOCIATION permet à LA MAIRIE de **démolir la totalité dudit atelier**.
- que L'ASSOCIATION **cède à titre gratuit 26,65 m2 de terrain** afin de permettre la réalisation du projet d'aménagement de la traversée du chef-lieu conformément aux plans.

En contre partie:

- LA MAIRIE prend en charge **la totalité du coût de la démolition** ainsi que l'évacuation des gravats.
- LA MAIRIE **fera reconstruire en lieu et place de l'atelier**, hormis la partie cédée, un muret d'une hauteur de 20cm avec piquets métalliques et grillage.

Le conseil, approuve le projet présenté et charge le maire de signer la convention à intervenir.

4. TRAVAUX PRESBYTERE :

Le maire rappelle le déroulement du chantier et propose les devis demandés suite à des modifications nécessaires pour la sécurité du bâtiment.

AVENANTS :

D'une part, pour l'escalier extérieur de secours, le Maire informe le Conseil que la solution envisagée en premier lieu n'était, à son avis, pas satisfaisante compte tenu de l'exposition de cet escalier, en terme de sécurité en raison du risque de glissade. Il a demandé un devis pour que celui-ci soit construit comme un escalier de remontées mécaniques. Le devis s'élève à 933 €. Le Conseil approuve à 11 voix contre 4, le devis présenté et charge le Maire de signer l'avenant n°1 du lot 14 avec la Sté METALINOV.

D'autre part, la modification pour deux sorties de toiture en inox au lieu de tôle laquée pour un montant de 560 € HT soit 669,76 € TTC pour le lot 12 Sté METALP., cet proposition est refusée.

Le conseil, charge le Maire de signer l'avenant à intervenir soit :

- avenant n°1 lot 14 pour 933 €

La séance est levée à 1 heure, la prochaine réunion du Conseil aura lieu le 23 mai 2008.